



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA GIRONDE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE**

*Service Eau et Nature*

**Arrêté portant création d' une Zone de protection spéciale  
pour la nidification sur de la réserve naturelle du Banc d'Arguin**

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,**

VU le Code de l'Environnement Titre III Chapitre II,

VU le décret n° 86-53 du 09 janvier 1986 portant création de la réserve naturelle du Banc d'Arguin et notamment son article 10,

VU l'arrêté Préfectoral du 4 avril 2014 portant renouvellement d' une zone de protection intégrale sur le territoire de la réserve naturelle du Banc d' Arguin,

VU la demande de la S.E.P.A.N.SO, en date du 16 mars 2015 ,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de créer une zone de nidification supplémentaire du fait de l' installation d'espèces présentant pour la plupart un statut de rareté et/ou de vulnérabilité et dont la nidification peut être compromise par la fréquentation humaine dans la zone désignée « ZN » sur la carte jointe,

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**- ARRÊTE -**

====

**ARTICLE 1er** - Il est créé sur le territoire de la réserve naturelle du Banc d'Arguin, une zone de protection supplémentaire d'accès strictement interdit, destinée à la protection d'espèces présentant pour la plupart un statut de rareté et/ou de vulnérabilité et dont la nidification peut être compromise par la fréquentation humaine, définie et signalée par un balisage spécifique, zone ZN figurant sur la cartographie jointe en annexe. La protection de cette zone est mise en place pour les mois de juin et juillet 2015.

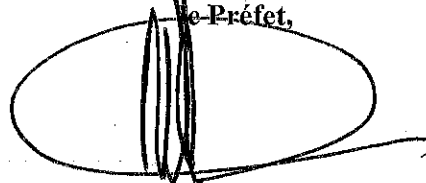
Il s'agit des espèces suivantes:

- goéland marin
- goéland brun:
- goéland leucophée:
- goéland argenté:
- huitrier pie:
- gravelot à collier interrompu:
- sterne naine:
- Sterne caujek

**ARTICLE 2** le Secrétaire Général de la Préfecture,  
la Sous-Préfète d'Arcachon,  
la SEPANSO, gestionnaire de la réserve naturelle,  
et les membres du Comité de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

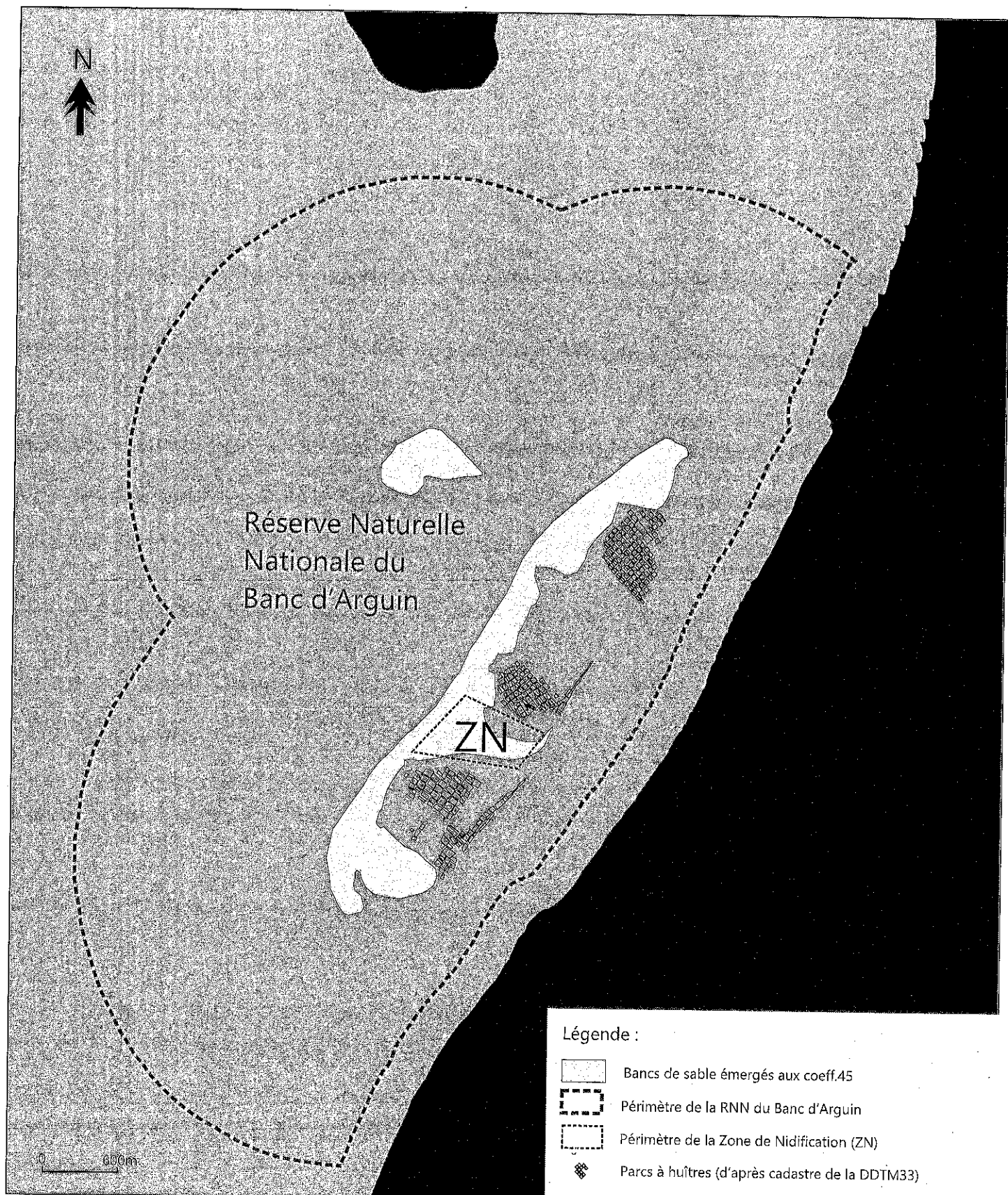
Fait à Bordeaux,  
le Préfet,

17 AVR. 2015

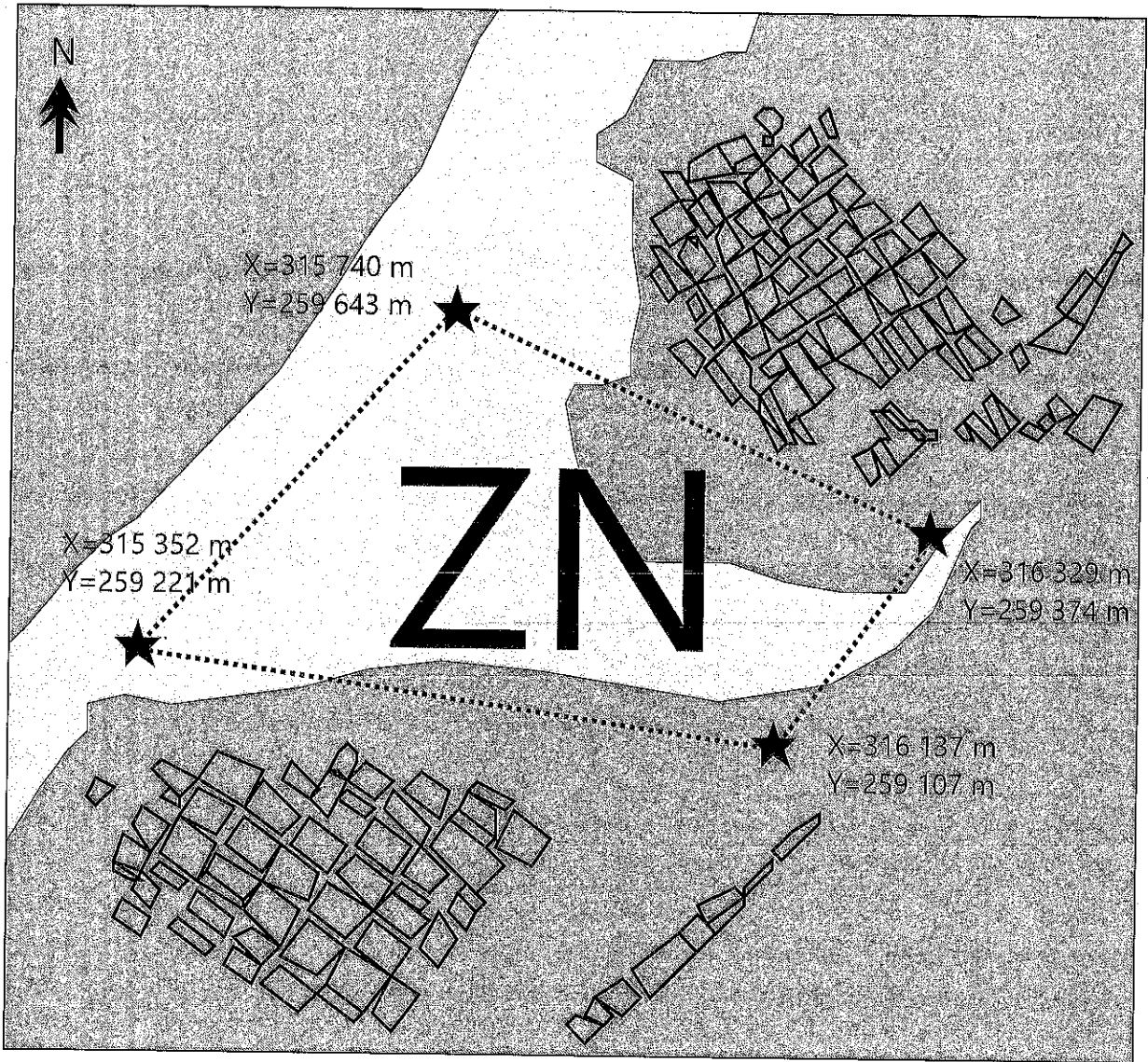
A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a large loop on the right side.

Pierre DARTOUT

# Localisation de la Zone de Nidification de la RNN du Banc d'Arguin - 2015






# Localisation de la Zone de Nidification de la RNN du Banc d'Arguin - 2015



(Projection des points de coordonnées X, Y : Lambert III ,Sud-Paris)

## Légende :

-  Banc de sable
-  Périmètre de la Zone de Nidification (ZN)
-  Parcs à huîtres (d'après cadastre de la DDTM33)

0 300 m